



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 DEUXIÈME ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Compton sera, en 2026, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, pendant les heures d'ouverture régulière.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision devra remplir les trois conditions suivantes :

- ✓ être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- ✓ être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Coaticook
294, rue Saint-Jacques Nord
Coaticook (Québec) J1A 2R3

- ✓ être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- ✓ être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Compton, ce 7 novembre 2025

André Martel
Greffier-trésorier